

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 20 JUILLET à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 13 JUILLET 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Nicole COUTANT - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs Bernard DUPOUY - Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Anne SERRE - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme France POUDEX - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

POUVOIRS :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ
 Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO
 M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
 Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à M. Serge BALAO
 Mme Régine LAGOUARDETTE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
 M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. André DROUIN
 M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT
 Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS
 Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : CREATIONS DE SERVICES COMMUNS

Depuis plusieurs années, les domaines d'intervention des établissements publics de coopération intercommunale croissent, consécutivement à l'attribution de nouvelles compétences, obligatoires ou optionnelles.

Cette dynamique conduit aujourd'hui la Communauté d'Agglomération du Grand Dax à continuer à étoffer ses moyens.

Pour autant, face à la réduction des dotations d'Etat, la rationalisation des moyens s'impose. Celle-ci est notamment possible par la mise en oeuvre d'une mutualisation entre collectivités, laquelle constitue un outil adapté et efficient du fonctionnement des administrations locales et permet la rationalisation d'économies d'échelle.

C'est dans ce contexte que la Communauté d'Agglomération du Grand DAX et la Ville de DAX ont engagé, il y a quelques mois, une réflexion globale de mutualisation.

Plusieurs types de mutualisation sont possibles, parmi lesquels la création de services communs.

Ainsi, l'article L5211-4-2 du code général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, dispose que 'en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, une ou plusieurs de ses communes membres, (...) peuvent se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles (...)'

Le service commun constitue une forme intégrée de mutualisation par la création d'un service unique regroupant des moyens des collectivités concernées.

C'est la forme qui a déjà été retenue le 1 juillet 2015 par la Communauté d'Agglomération du Grand DAX et 18 communes membres, dont la Ville de DAX, pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le 16 décembre 2015, la Communauté d'Agglomération a également fait le choix de la création de services communs pour la Direction Générale des Services et la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique.

Il est aujourd'hui proposé de poursuivre cette démarche en créant trois nouveaux services communs afin d'une part de renforcer les compétences de la Communauté d'Agglomération et du C.I.A.S. et de réaliser d'autre part des économies d'échelle :

1 - la Direction des Finances :

La Direction des Finances du Grand DAX, composée de 3 agents dont 1 de catégorie B et 2 de catégorie C, et la Direction des Finances du C.I.A.S. composée de 1,5 agents de catégorie C seront renforcées par le transfert de 9 agents issus de la Ville de DAX dont 3 agents de catégorie A (dont 1 disponibilité), 2 agents de catégorie B et 4 agents de catégorie C.

2 - la Direction des Ressources Humaines :

La Direction des Ressources Humaines du Grand DAX, composée de 3 agents, dont 1 agent de catégorie A et de 2 agents de catégorie C et la D.R.H. du C.I.A.S. de DAX composée de 1,5 agents de catégorie C seront renforcées par le transfert de 11 agents issus de la Ville de DAX, dont 2 agents de catégorie A, 4 agents de catégorie B et 5 agents de catégorie C.

3 - la Direction des Systèmes d'Information :

La Direction des Systèmes d'Information du Grand DAX, composée de 3 agents dont 1 de catégorie A et 2 de catégorie B, sera renforcée par le transfert de 6 agents dont 3 agents de catégorie A, 1 agent de catégorie B et 2 agents de catégorie C.

Ces trois services communs seront constitués à compter du 1er septembre 2016 et jusqu'au renouvellement intégral de l'assemblée délibérante de l'une ou l'autre partie.

Les effets de ces mises en commun sont réglés par les conventions ci-jointes, lesquelles comprennent notamment, en annexes, une fiche d'impact décrivant les effets sur l'organisation et les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis pour les agents transférés.

Les services communs seront gérés par la Communauté d'Agglomération du Grand DAX.

Réuni le 28 avril 2016, le Comité Technique de la Ville de DAX a émis un avis favorable aux deux projets de convention. La Commission Administrative Paritaire, consultée le 17 juin 2016, a également émis un avis favorable.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DECIDE la création d'un service commun de la Direction des Systèmes d'Information avec la Communauté d'Agglomération du Grand DAX,

DECIDE la création de deux services communs de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction des Finances avec la Communauté d'Agglomération du Grand DAX et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax,

APPROUVE les trois conventions constitutives des services communs précités,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20160720-2-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 21 Juillet 2016

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».